



Services publics et Approvisionnement Canada - [Code de conduite pour l'approvisionnement - Canada.ca](#)

- Les instructions standard du Musée concernant les appels d'offres pour les activités d'approvisionnement ont été mises à jour au cours de l'exercice financier précédent afin de se conformer au Code de conduite pour l'approvisionnement.
- Le Musée a revu ses conditions générales afin de les harmoniser avec le Code de conduite pour l'approvisionnement et ce document se trouve sur le site Web du MBAC pour les fournisseurs : [Table des matières](#).

Autres activités d'approvisionnement

Le Musée possède également une Boutique commerciale. Les articles achetés par la Boutique proviennent de distributeurs, fabricants et artisans. Ils comprennent des produits alimentaires, des bijoux, des livres, des jouets, des jeux, de la décoration, de la papeterie, de la vaisselle, du linge de maison, des châles, de l'orfèvrerie, des affiches, des vêtements et des accessoires. Ces articles sont principalement achetés auprès de fournisseurs canadiens, mais aussi de certains fournisseurs étrangers. Les articles commandés à la Boutique sont vendus au pays et ailleurs dans le monde, sur place au Musée et sur la boutique en ligne.

La Boutique du MBAC s'approvisionne auprès de plus de 600 fournisseurs individuels, en majorité au Canada.

Un formulaire de déclaration sera mis à disposition des commerçants de la Boutique qui fournissent des marchandises au MBAC. Sa mise en circulation est prévue au cours de l'exercice financier 2026–2027, et figurera dans le rapport annuel de l'année prochaine.

Risque de travail forcé et de travail des enfants

Le MBAC n'a pas recensé de risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités ou chez ses fournisseurs directs. Nos fournisseurs directs sont établis dans des pays à faible risque de travail forcé ou de travail des enfants en raison des protections juridiques qui y sont en vigueur pour les travailleurs.

Le MBAC n'a qu'une visibilité limitée concernant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement mondiale, mais il s'investit avec ses fournisseurs afin de prévenir et d'atténuer les risques liés au travail.

Mesures correctives et compensation de la perte de revenus

Le MBAC n'a identifié aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement, et n'a donc pas mis en place de mesures correctives et de compensation de la perte de revenus aux familles.

Formation du personnel

Le Musée assure différentes formations à son personnel en ce qui a trait à la santé et sécurité, la conformité, la gestion de l'information, ainsi que des formations sur ses activités premières liées aux beaux-arts et à la conservation. À ce jour, le Musée n'a pas donné à ses employés de la formation sur le travail forcé et/ou le travail des enfants.